



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est, lors de sa séance ordinaire du 21 mai 2025, a adopté la résolution suivante :

Résolution 202505-198 – Adoption de la résolution (sans changement) relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI-2024-1, afin de permettre la construction de deux bâtiments commerciaux à l'intérieur d'un projet intégré, sur le site constitué des lots 1 251 898 et 1 251 899 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le 11 août 2025 par la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Cette résolution est déposée au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Montréal-Est, le 28 août 2025.

M^e Olivier Pelletier
Greffier